



**HAL**  
open science

## La collecte comme enquête

Christian Hottin

► **To cite this version:**

Christian Hottin. La collecte comme enquête : Pour une approche ethnologique de la pratique archivistique. 2005. halshs-00010096

**HAL Id: halshs-00010096**

**<https://shs.hal.science/halshs-00010096>**

Submitted on 10 Apr 2006

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## LA COLLECTE COMME ENQUETE

### *Pour une approche ethnologique de la pratique archivistique*

(Document de travail)

Christian Hottin

Mission ethnologie /Ministère de la Culture

Christian.hottin@culture.gouv.fr

### **Introduction**

« Entreprendre de penser l'État, c'est s'exposer à reprendre à son compte une pensée d'État, à appliquer à l'État des catégories de pensée produites et garanties par l'État, donc à méconnaître la vérité la plus fondamentale de l'État »<sup>i</sup>. Selon Pierre Bourdieu, cette vérité réside dans le pouvoir de l'État de « produire et d'imposer des catégories de pensée que nous appliquons spontanément à toute chose du monde et à l'État lui-même ». En croyant penser l'État, on se retrouve à penser à travers lui, selon ses concepts et ses normes. Ecrivant ces lignes, Bourdieu pense bien entendu à l'école, mais on peut se demander dans quelle mesure elles s'appliquent également à l'institution et au savoir archivistique. A première vue, les Archives et la pratique archivistique constituent un remarquable outil de connaissance de l'État, puisqu'elles permettent d'accéder aux « traces » de l'État et donc de reconstituer son action. Toutefois, et cela est particulièrement vrai en France, peu de disciplines ont été plus que l'archivistique façonnées par lui, à travers une école d'État (l'Ecole des chartes)<sup>ii</sup> ou à travers l'action d'une administration chargée de produire du savoir et de la norme archivistique, la Direction des Archives de France. Plus que toute autre « science », l'archivistique est liée à la puissance publique, indissociable dans sa constitution et sa diffusion de l'administration en charge des archives et profondément marquée dans ses catégories de pensée du sceau de l'administration. On peut retrouver la marque de cette influence aussi bien dans les différents cadres de classement adoptés<sup>iii</sup>, qui tendent à reproduire la hiérarchie des

administrations entre elles, que dans les productions archivistiques, et ce jusque dans leurs aspects codicologiques : il n'est que de comparer la reliure « classique » des inventaires des Archives nationales (sorte de similicuir légèrement brillant) avec celle des inventaires des archives des présidents de la République<sup>iv</sup> (reliure toilée ornée de la signature du Président dorée aux fers, jaquette de couleur, format plus imposant) pour mesurer le soin tout particulier apporté à la représentation formelle des archives du plus haut personnage de l'État. Ainsi, à la question de savoir si l'archivistique est ou non une science<sup>v</sup>, force est de reconnaître qu'elle est, et tout particulièrement en France, une science « d'État », voire une science « nationale », ce qui pourrait bien limiter sérieusement ses potentialités heuristiques...

Discipline d'État, faite par et pour lui, elle n'a longtemps accordé que peu d'importance aux archives des personnes privées<sup>vi</sup>. Cela est vrai historiquement, puisque la politique de collecte dans ce domaine ne s'est véritablement affirmée qu'au XX<sup>e</sup> siècle<sup>vii</sup>. Cela est également vrai juridiquement, puisque les archives privées sont définies dans la loi française de manière négative, par rapport aux archives publiques<sup>viii</sup> : là encore, les cadres de classement reproduisent divisions et hiérarchie en attribuant aux archives privées une place circonscrite et mineure<sup>ix</sup>. Précisément parce qu'elles ont longtemps occupé dans l'esprit des archivistes une place modeste, comparée à celle des documents publics, mais aussi parce qu'elles sont le lieu où l'archiviste ayant intériorisé les normes et pratiques de son institution se trouve confronté à des pratiques archivistiques autonomes et hétérodoxes, on voudrait ici prendre les archives privées comme l'occasion d'une approche non descriptive et non normative des archives et comme prémices d'un questionnement sur les normes des archives publiques. Il s'agira ici de tenter de comprendre, à travers le récit d'expériences, quel est le comportement des individus face à leurs archives : quels sont les documents qu'ils définissent comme tel, quels sont les liens qui les unissent à eux, comment ils se comportent vis-à-vis d'eux, et ce justement au moment où ils entreprennent de s'en dessaisir. En effet, le temps de la collecte des archives, qui sert de cadre à cette étude, est un moment privilégié pour approcher le comportement des hommes face à leur archives. Il est le temps d'une expérience humaine partagée, celui d'un échange interpersonnel entre l'archiviste et le propriétaire des documents. Parce qu'elle n'est pas neutre, parce qu'elle prend place dans une pratique

administrative codifiée, cette expérience pose également un certain nombre de problèmes méthodologiques et déontologiques, qu'il faudra envisager. Reste que c'est sans doute dans les petits détails, les accidents de la conversation et tout ce qui fait « l'infra-ordinaire »<sup>x</sup> de la collecte que gisent en définitive les renseignements les plus précieux pour notre enquête, plutôt que dans les greniers à moitié effondrés ou les caves noires et humides, ces expériences de collecte « en milieu extrême », selon la belle expression de Marie-Françoise Limon-Bonnet<sup>xi</sup>.

L'exercice est cependant délicat : on s'en aperçoit aisément en présentant le cadre de l'étude. Les difficultés tiennent autant à la spécificité de la relation entre l'archiviste et le propriétaire des documents qu'au cadre institutionnel précis, défini dans le temps et l'espace, au sein duquel se sont déroulées les collectes. Enfin, ces dernières forment un échantillon d'une grande diversité, mais constitué de manière aléatoire et qui n'est donc pas représentatif de la population d'un point de vue statistique. Les motivations qui poussent les gens à se déprendre de leur archives sont antérieures au moment de la collecte, mais révélées seulement par elle : à travers l'analyse de ces motivations on peut appréhender une première série de représentations de l'archive. Le moment de la collecte, tout au long des différentes phases qui le composent, donne accès non seulement aux représentations des archives-documents, mais aussi à celles des archives-institution, perceptibles à travers les attentes des personnes vis à vis de l'établissement chargé de la collecte. Enfin, la perspective est renversée lorsqu'on se penche sur les formes de classement mises en œuvre par les individus : ce n'est plus leur discours qui est révélateur de l'image de l'archive, mais l'archive qui devient révélatrice de l'image qu'ils ont d'eux-mêmes. Quelles sont en définitive les conséquences de ces différentes approches sur le métier de l'archiviste, sur ses rapports avec les professions voisines, sur la définition qu'il va donner des archives et de sa propre activité ?

On ne prétend pas pour autant fournir ici un savoir général et définitif sur les relations entre hommes et archives. Reconnaissons d'emblée, pour éviter tout « gallo centrisme », la très forte prégnance du cadre institutionnel étatique dans lequel s'est élaborée cette réflexion et les enjeux qui la sous-tendent : pour un archiviste travaillant dans un pays où les archives sont d'abord et surtout, depuis plus de huit siècles une part de l'État et un de ses organes administratifs, tenter cette approche peut apparaître comme une tentative de

distanciation par rapport à ce schéma mental contraignant. Mais, si elle était soumise à l'appréciation de collègues travaillant dans un pays où les archives ont été conçues à l'origine non comme une émanation de l'État mais comme un outil de construction de la Nation (c'est, par exemple, le cas du Canada), cette réflexion pourrait être l'occasion d'une mise en parallèle des conceptions que les archivistes de différents pays ont de leur métier. Reste que les analyses qui suivent, qui parlent de deuil, de perte, de manque ou de transmission recèlent sans doute, du moins nous voulons le croire, une part de vérité plus proprement anthropologique quant à la relation de l'homme à ses archives.

### **Le Cadre de l'expérience**

La première difficulté rencontrée par l'archiviste qui veut rendre compte du rapport que les individus entretiennent avec leurs propres archives tient au contexte dans lequel il va appréhender cette relation. On voudrait étudier ici comment les gens se comportent vis à vis de leurs documents, ce qu'ils signifient pour eux et, en définitive, ce qu'ils considèrent comme des archives, mais on ne saurait oublier que la situation de collecte n'établit pas entre archivistes et détenteurs de documents une relation qui se joue sur un *terrain* « neutre ». Il ne s'agit pas, comme c'est le cas pour le sociologue, d'un entretien, plus ou moins directif, voire compréhensif<sup>ixii</sup>, qui est un échange de parole et à partir duquel le scientifique rassemble la matière première nécessaire à l'élaboration de son discours. Ce n'est pas non plus la pratique du terrain telle que la vit l'ethnologue, immersion plus ou moins longue dans un milieu humain donné, faite de phases d'observation et de recueil de propos qui alternent avec réflexions théorisées et phases d'écriture.

Bien au contraire, lorsque l'archiviste se livre à la collecte, il est en général sollicité pour son savoir, bien avant qu'il ne sollicite lui-même son interlocuteur. Contacté par le détenteur des archives pour les prendre en charge, il est pleinement identifié à l'institution qu'il représente et se confond en quelque sorte avec elle : il est « les Archives » et le regard de son vis-à-vis porte déjà en lui une certaine représentation de l'institution archivistique, plus ou moins précise, faite de fantasmes ou de connaissance détaillée de sa réalité administrative. Il y a chez cette personne une attente vis-à-vis de l'administration, attente qui porte sur le devenir de ses papiers et se rapproche de celle de l'utilisateur de n'importe

quel service public. De même, l'attitude de l'archiviste n'est pas neutre. Lui aussi est en situation d'attente et de questionnement : il arrive rempli d'interrogations sur la nature des documents qu'il va découvrir et son comportement n'est pas celui d'un observateur investi de la « neutralité axiologique » propre au chercheur. Il a intériorisé toutes les contraintes relatives à la gestion des documents qui sont son lot quotidien et s'apprête à mettre en œuvre sa capacité d'expertise : évaluation de l'état matériel des pièces qu'on va lui présenter, estimation de leur intérêt pour la recherche historique, parfois encore appréciation de leur valeur vénale. Il sait que sa venue engage un processus administratif, une série d'actions qui vont déboucher, ou non, sur l'entrée des archives de son interlocuteur dans le patrimoine de la collectivité : il lui faudra discuter du statut juridique à donner au futur fonds d'archives<sup>xiii</sup>, déterminer les règles de communication qui lui seront appliquées, éventuellement préparer un premier instrument de recherche et pour finir mettre au point le transfert matériel des documents. En somme, pour lui aussi, cette rencontre présente un enjeu et prend la forme d'une négociation. Si la notion de jeu ou d'enjeu existe bien dans les entretiens en sciences humaines<sup>xiv</sup>, reconnaissons que dans la collecte archivistique ces enjeux sont explicites, et connus des deux parties.

Ils ne constituent pas pour autant des obstacles dirimants à notre projet. Savoir que l'informateur détient déjà, avant même le début de l'entretien, une vision de l'institution contactée implique d'en tenir compte dans l'analyse des réponses fournies et des informations données, avec pour objectif supplémentaire de tenter de déterminer le contenu de cette représentation et de l'intégrer à notre propos. Quant à la collecte des données intéressantes pour notre objet d'étude, elle se fait en quelque sorte à l'insu de l'informateur, de manière quasi subreptice : ce dernier point peut en réalité constituer un atout non négligeable en vue du recueil de données brutes.

L'échantillon de personnes rencontrées doit en outre être replacé dans le contexte institutionnel précis qui a été celui de la collecte : un des cinq centres des Archives nationales, le seul entièrement dédié au traitement des archives privées, situé à Roubaix, dans le département du Nord. Le projet remonte à 1983 et demeure indissociable du cadre politico-économique des années qui suivent l'élection de François Mitterrand<sup>xv</sup>. Dans un contexte de dilatation de la sphère d'influence de l'État, on envisage de fonder cinq centres, répartis à travers le pays et destinés à accueillir en priorité les archives

devenues publiques des entreprises nationalisées. Dans une région marquée par la crise du textile, de l'acier et du charbon, au cœur d'une ville particulièrement éprouvée, la création du premier centre s'inscrit dans une démarche symbolique (Roubaix fut surnommée au temps où Jules Guesde en était député « La Mecque du Socialisme ») et politique (Le Maire de Lille, Pierre Mauroy, est alors premier Premier Ministre) qui dépasse de beaucoup la recherche d'un aménagement équilibré du territoire. En raison de divers retards accumulés, le chantier ne débute réellement qu'en 1985-1986, avec le retour aux affaires des gaullistes et des libéraux, alors que s'amorce la première grande vague de privatisations<sup>xvi</sup> et un mouvement de fond de désengagement de l'État. Ainsi, avant même d'être bâti et de fonctionner, le Centre voit sa mission transformée : il n'est plus question d'archives devenues publiques, mais bien de documents de sociétés privées. En outre, progressivement, on abandonne l'idée de créer les autres centres : d'interrégionale qu'elle était, la mission des Archives du Monde du Travail devient nationale. Cette réorientation survenue au cours du processus de création confère à l'établissement un caractère ambivalent, puisqu'il est tout à la fois un centre doté d'une mission nationale et un équipement fortement inséré dans un réseau de relations locales ou régionales. Qu'il s'agisse d'associations, de syndicats, d'entreprises ou de cabinets d'architectes – les quatre grands domaines d'intervention – la collecte s'effectue aussi bien auprès de représentants locaux que dans les sièges et les directions, en général parisiens, de ces structures<sup>xvii</sup>.

Il s'agit là d'une difficulté – mais aussi d'une richesse – pour les archivistes. Ceci dit, pour les détenteurs d'archives le principal souci réside probablement dans la compréhension même du terme « d'archives du monde du travail ». Daniel Van Overstraeten, dans la préface d'un colloque édité par les Archives générale du Royaume de Belgique, évoque « les archives d'entreprises – pour garder le terme qui en Belgique reste préféré à celui d'archives du monde du travail »<sup>xviii</sup>. Cette remarque renvoie avec pertinence au glissement de sens qui s'est opéré, depuis l'origine, dans l'usage fait en France de cette expression : en 1983, il est exact que la notion de monde du travail, vocable issu de l'esprit de rupture avec le capitalisme propre à 1981, était peu ou prou synonyme d'archives d'entreprises, si l'on veut bien inclure le monde syndical dans celui des entreprises. Au fil des ans, de par la volonté de l'équipe du centre, mais aussi en raison de la politique globale des Archives de France ou du fait des contacts noués avec tel ou tel secteur de la société civile, le projet de collecte se modifie : il prend toujours appui sur la notion fondatrice de « Monde du

Travail », mais y agrège, par petites touches, des domaines de plus en plus éloignés du noyau initial : associations caritatives<sup>xxix</sup>, prêtres ouvriers, architectes<sup>xxx</sup>, ingénieurs, urbanistes...<sup>xxxi</sup> La dilatation maximale du concept, au prix d'un appauvrissement possible de sens, est atteinte avec le début de la collecte de mouvements sportifs... soit l'entrée du monde des loisirs dans le monde du travail. Que l'institution tente de corriger ce hiatus en proposant une définition développée de sa mission ne l'empêche pas de se trouver souvent en porte à faux, en butte à l'incompréhension des interlocuteurs, choqués par exemple de constater que le monde de l'administration est *de facto* exclu de ce « monde du travail » là<sup>xxxii</sup>!

Estimé à l'aune de ces différents contextes, l'échantillon de personnes ou de structures étudié ici n'est représentatif ni de la politique de collecte des archives de France au plan national, ni de la structure socio-professionnelle de la population française telle qu'elle peut être définie, par exemple, par les catégories de l'INSEE. L'exploitation des données recueillies ne peut donc être que qualitative, et non statistique. Les réflexions proposées découlent simplement de la confrontation avec des personnes détentrices d'archives lors de trente-cinq expériences de collecte menées entre janvier 2002 et juin 2004. On y retrouve des chefs d'entreprises, des militants syndicalistes, des personnels associatifs, et, en plus grand nombre du fait des fonctions de l'observateur au sein de l'équipe du centre, des architectes ou des ingénieurs<sup>xxxiii</sup>.

## **Les motivations**

Quelles sont les raisons qui peuvent pousser une personne à se déprendre de ses archives-documents ? Pourquoi va-t-il entrer en relation avec les archives-institution ? En quoi ses motivations aident-elles à comprendre ce que sont pour cette personne les documents qu'il a accumulés pendant parfois toute une vie ?

Il semble que les archivistes se posent assez peu ces questions. Dans le contexte de la collecte des archives publiques le sentier trop bien balisé des procédures administratives les élude pour ainsi dire totalement au profit de la recherche d'une collecte efficace qui passe par la sensibilisation des acteurs administratifs à la question des archives<sup>xxxiv</sup>, alors

qu'il y a lieu de penser qu'elles y ont également leur pertinence. Face à une personne privée, elles devraient surgir avec une plus grande acuité, dès le premier contact. Elles sont pourtant souvent passées sous silence. En effet, dans ses relations avec le monde extérieur, une bonne part des efforts de la communauté archivistique est déployée à tenter de modifier l'image traditionnelle que la société est supposée avoir des archives – entendons par-là les documents et les hommes qui les conservent. Elles ne seraient pas mortes et poussiéreuses, ils ne seraient pas conservateurs d'esprit autant que de fonction, mais les uns comme les autres seraient bien vivants, intéressants pour la collectivité, et utiles. Depuis 1983, en France, la valorisation des documents est inscrite dans la liste des missions dévolues aux archivistes, à côté de la classique chaîne de traitement (collecter, classer, conserver, communiquer). En remettant ses archives, leur producteur envisage-t-il leur valorisation ? Cette motivation existe sans doute, mais on voudrait suggérer qu'elle n'est probablement ni la seule, ni la principale. En outre, lorsqu'elle est mise en avant lors de la prise de contact, il est fréquent qu'elle s'articule avec d'autres, que l'entretien va faire émerger progressivement.

Et si tout commençait par le manque de place ? Vivante, l'archive n'a jamais assez de place, elle grignote les étagères et les placards. Devenue morte et inutile, elle en tient toujours trop. Banale et contingente dans l'activité, elle devient lorsque sa valeur d'usage disparaît encombrante et pesante. Un ingénieur ferme les portes de son bureau d'études et devient salarié d'une société plus importante : c'est tout une grange d'une ferme des Yvelines qu'il lui faut pour entreposer vaille que vaille le produit de trente années de labeur. La grange est lointaine, difficilement accessible, l'ami qui la prête gracieusement souhaiterait la récupérer. Placé dans une situation quelque peu différente, un architecte à la retraite prend contact avec l'archiviste : d'emblée, il met en avant l'intérêt de son travail passé, son passage dans l'agence d'une des icônes du mouvement Moderne et la valeur de son œuvre bâtie pour justifier sa démarche. La rencontre qui suit et la première visite aux archives font apparaître des motivations plus complexes et moins valorisantes pour lui : son âge lui interdit désormais de conduire, il a dû vendre sa voiture, son box de garage, où sont entreposés ses dossiers ne lui sert plus et il aimerait bien le vendre. Tout autant qu'un patrimoine à transmettre, les archives sont pour lui un problème à résoudre. Lui aussi à la retraite, un graphiste publicitaire de la région de Douai tient à ses interlocuteurs le même discours changeant : on passe de la mise en avant de l'intérêt du fonds à la reconnaissance

des difficultés matérielles que pose la masse documentaire, même s'il prend soin de préciser que c'est surtout sa femme qui le presse de « faire de la place » dans le garage. C'est dans une cave parisienne que nous entraîne enfin un ancien « iconographe » indépendant : bien qu'il ait cessé de travailler depuis plus de dix ans, il n'avait jamais envisagé le devenir de ses papiers, avant que n'apparaisse la nécessité de vendre ce local qui appartient à sa belle-famille. A côté du manque de place, ce dernier exemple introduit un nouvel élément dans l'exploration des motivations personnelles : les archives peuvent demeurer longtemps au même endroit, profitant de l'inertie que leur confère leur volume imposant. Inutiles et reléguées dans un espace périphérique de la vie quotidienne, souvent distinct de la maison ou de l'appartement<sup>xxv</sup>, la question de leur devenir ne prend de l'importance qu'à la faveur d'un événement déclencheur : il faut alors envisager leur sort. L'accident qui fait émerger pour leur détenteur la question du sort des archives peut souvent être de l'ordre du « manque » : manque de place causé par un déménagement, comme on vient de le voir, mais aussi, fréquemment, manque d'argent. Non que l'archive constitue en règle générale un bien monnayable : à de rares exceptions près, elle ne vaut pratiquement rien<sup>xxvi</sup>. En revanche, la place qu'elle occupe a un coût, et le producteur peut être désireux de récupérer cet emplacement, soit pour réaliser un gain, soit parce qu'il représente une charge devenue trop lourde pour ses finances. Plusieurs agences d'architectes illustrent ce propos : soumises à d'importantes fluctuations de personnel ou de locaux en fonction de l'importance des chantiers en cours, elles peuvent être obligées, si leur activité se réduit, à quitter des espaces devenus surdimensionnés et à s'installer dans des locaux ne leur permettant pas de conserver les archives des projets antérieurs. Dans un autre domaine, deux frères, gérants d'un hôtel en faillite, constituent un exemple représentatif de ce type de situation : ils collectionnaient depuis plus de vingt ans les coupures de presse relatives à l'athlétisme dans le journal local. Cette sélection n'était nullement destinée à être diffusée et n'aurait jamais dû être proposée en donation si leur détresse financière ne les avait contraints à quitter leur hôtel, réceptacle de leurs archives. A la rencontre du manque de place et du besoin d'argent, on trouve la situation des héritiers d'architectes, désireux de vendre la maison de leur père, confrontés à une masse importante de documents, dont il faut se dessaisir pour pouvoir réaliser leur héritage. On touche là à une autre facette des motivations possibles, qui n'est plus personnelle mais entre en relation avec le monde extérieur : perte d'un travail, perte d'un proche... le

départ des archives est souvent une perte qui fait suite à une autre. Elle confirme et achève une rupture dans l'existence, elle est la marque d'un changement d'état.

On perd un état : avec le changement de situation sociale, les archives liées à cette fonction antérieure cessent d'avoir leur utilité. Si un seul des donateurs a évoqué clairement la faillite de son entreprise (encore ne l'a-t-il fait que par la suite, au cours de séances de travail sur ses archives), on a pressenti lors de plusieurs entretiens une situation analogue : ce fut le cas de l'ingénieur déjà évoqué, qui, d'associé qu'il était dans un bureau d'études devient salarié d'une société plus importante, ou encore celui de l'architecte libéral qui travaille désormais dans la maîtrise d'ouvrage publique et souhaite, tout en changeant de maison, déposer les archives de son ancienne agence. L'utilité des documents n'est du reste pas seule en cause : s'en séparer, et remettre leur gestion et leur communication éventuelle à un tiers peut également être un moyen de rompre les ponts avec une existence antérieure, de solder un compte, ou, moins prosaïquement, d'amorcer un travail de deuil et de « passer à autre chose ». Manque de place, manque d'argent, perte d'une fonction ou d'un métier : ces différentes motivations ne constituent pas pour autant une typologie rigide des situations incitant à entrer en relation avec l'institution des archives pour se départir de ses documents. Elles s'interpénètrent souvent, et peuvent avoir plus ou moins d'importance selon le cas considéré. En outre, l'attitude de la personne n'est pas figée, définie une fois pour toutes : elle évolue avec le temps, et se transforme notamment à la faveur des rencontres qui précèdent la prise en charge des documents. Le rôle de passeur, de médiateur de soi ou d'un autre constitue pour le possesseur des archives un moyen de mener à bien ce travail de deuil d'un état antérieur de son existence, et tout en valorisant ses archives de valoriser sa démarche et lui-même. En effet, dans les exemples cités jusqu'à présent on est bien loin du discours ordinaire (fourni par les archivistes, mais volontiers adopté par les détenteurs lorsqu'il leur faut expliciter les raisons de leur démarche) sur la transmission et la valorisation d'un patrimoine documentaire aux générations futures. Ce discours patrimonial, cette mise en scène volontariste et altruiste de la transmission de ses archives n'est pas pour autant, ou du moins pas seulement, une rationalisation a posteriori d'un comportement et d'une situation globalement négatifs (deuil, perte) : il joue au contraire un rôle important et positif pour la personne elle-même, il est en effet la formulation en direction des autres de la médiation jouée par les archives dans son propre travail de deuil.

Celui qui transmet les archives n'est pas toujours celui qui les a produites. On peut être le passeur des traces d'un autre, comme des siennes. Les difficultés, causes de la séparation d'avec les archives, sont alors transfigurées par le désir de perpétuer un disparu, ou la part de soi qui n'existe plus. Il en va ainsi des veuves qui, à travers la donation des archives de leur époux architecte et la vigilance apportée au traitement et à l'exploitation des archives s'attachent à perpétuer leur mémoire et à entretenir le rayonnement de l'œuvre des absents. Une pareille mission peut également être assumée par un ancien élève : cette situation s'est présentée plusieurs fois, toujours pour des professions ayant un rapport étroit avec le monde de l'art : soit qu'il s'agisse de l'ancien élève d'un professeur d'architecture, qui, se sentant investi d'une mission, poursuit bénévolement le classement des archives de son « patron » et travaille pour cela sur les tables d'atelier léguées par ce dernier<sup>xxvii</sup>, soit qu'on se trouve en présence d'une décoratrice d'intérieur qui fait don de ses archives tout autant pour honorer la mémoire de son professeur que pour transmettre un témoignage de son œuvre personnelle. Les termes de la lettre de donation sont à cet égard révélateurs :

« La libéralité d'encourager les arts m'apparaît comme un devoir vis à vis de R... V..., artiste, sculpteur, ébéniste, dessinateur qualifié qui m'a tout appris lorsque j'avais vingt ans. Que ces réalisations exécutées alors permettent à de bons élèves ébénistes de retrouver les modèles du passé, le sens de la qualité, l'amour du beau, le goût du travail bien fait »<sup>xxviii</sup>.

La figure de la donatrice et son propre travail s'éclipsent au point de ne faire plus de ce dernier que le « témoin » transmis de la génération des aînés à celle des apprentis d'aujourd'hui, la séparation d'avec l'archive personnelle s'efface, comme sublimée par la continuité du savoir enseigné.

On vient de le voir, transmettre ses archives ne va pas sans l'élaboration d'un discours. Ce discours est l'expression d'un travail sur soi, travail de deuil dont la collecte est l'occasion et les archives la cristallisation. Pénétrer les intentions des donateurs permet de dépasser l'invocation rituelle des notions de « patrimoine » ou « d'histoire » qui servent bien souvent à justifier d'un mot l'accroissement des collections publiques. Le processus de la collecte n'apparaît plus dès lors uniquement comme une action administrative, mais avant

tout comme une relation interpersonnelle et une mise en représentation de soi. Lors de cet échange, le donateur, tout en dévoilant une image de lui, laisse simultanément transparaître une vision de l'institution qu'il a en face de lui.

## **Le moment de la collecte**

Une collecte se vit très différemment selon que l'initiative en revient aux archivistes ou aux détenteurs. Dans le premiers cas, il s'agit pour les professionnels de convaincre du bien fondé de leur démarche et de vaincre d'éventuelles réticences. Dans le second ils sont en outre placés en situation d'observateurs et peuvent plus aisément analyser les comportements de leur interlocuteurs. En France il est rare que les archivistes aillent à la rencontre des détenteurs d'archives<sup>xxix</sup>. Si le Centre des Archives du Monde du Travail a eu, depuis sa création, une *stratégie* d'ensemble de collecte (par exemple en décidant d'étendre sa compétence à des domaines de l'activité humaine qui n'étaient pas prévus dans sa mission initiale, tels que le christianisme social, les associations caritatives ou les bureaux d'études d'ingénierie), son personnel n'a jamais élaboré de *tactique* de collecte pour cibler précisément le représentant de tel ou tel courant architectural ou pour recevoir les archives du représentant d'une profession rare ou émergente. Dans l'immense majorité des cas, les individus ou les sociétés viennent aux archives et non l'inverse. Outre l'écheveau complexe de leurs motivations, ils apportent avec eux une certaine image de l'institution à laquelle ils s'adressent .

Leur perception des archives n'est toutefois pas toujours très précise. Dans le cas du Centre des Archives du Monde du Travail, le statut de l'établissement (national, mais délocalisé en région Nord – Pas-de-Calais) rend encore moins lisible son identification : on pense souvent qu'il s'agit d'un établissement régional ou d'une institution municipale et le voisinage des Archives départementales du Nord à Lille est une source supplémentaire de confusion. Il arrive au contraire que la spécificité de l'institution soit parfaitement connue et qu'elle soit, pour cette raison précise, préférée à des centres d'archives relevant de collectivités territoriales : c'est le cas lorsqu'une union locale de syndicat refuse, pour des raisons politiques, de prendre contact avec les archives municipales de la ville où elle est installée et préfère, en recherchant un accueil dans une structure d'État, déposer son fonds dans un lieu « neutre », à l'abri des enjeux partisans.

Le choix du centre comme espace d'accueil s'explique aisément pour des architectes qui ont construit des bâtiments d'archives et ont donc des liens solides avec l'institution : ce fut le cas avec l'entrée des fonds d'Alain Sarfati (architecte des Archives de l'Indre, mais surtout concepteur du projet du CAMT) ou Stanislas Fiszer (auteur du Centre d'Accueil et de Recherche des Archives Nationales à Paris et lauréat du concours pour les nouvelles Archives d'Eure-et-Loir). Il arrive aussi que viennent au CAMT des fonds de personnes ou de structures proches de l'esprit politique qui présida à la naissance du Centre : on pense par exemple aux mouvements syndicaux de la CGT ou de la CFDT, dont les structures locales ou régionales sont présentes dans les collections du CAMT, aux mouvements issus du christianisme social (JOC, prêtres ouvriers) ou à des individus ayant par engagement rassemblé une collection d'objets militants (objets de grève)<sup>xxx</sup>. Tous identifient le Centre comme un point de chute possible pour leurs documents, et ce sur la base d'une affinité professionnelle ou politique – au sens le plus ouvert du terme. Mais cette relation basée sur une forme de connivence voisine avec une autre, marquée par une certaine méfiance vis-à-vis des Archives, dans la mesure où celles-ci apparaissent traditionnellement comme une institution d'État ayant parti liée avec le pouvoir, y compris policier : ainsi, les responsables d'un mouvement social émergent spécialisé dans le soutien aux exclus ont fait part au cours des entretiens de leur inquiétude pour le sort des documents déposés – et surtout de leurs auteurs – si un régime dictatorial, où à tout le moins susceptible de restreindre les libertés publiques, s'installait en France<sup>xxx</sup>. A l'opposé de cette vision des archives comme serviteur occulte du pouvoir policier<sup>xxxii</sup>, c'est la publicité et la communication des documents au tout venant qui effraie une donatrice potentielle, décoratrice d'intérieurs choquée à l'idée que les boiseries réalisées pour des gens encore en vie puissent être vues par les lecteurs éventuels de ses documents. Enfin, au-delà des affinités, des affections ou des craintes que les archives suscitent chez les gens, la spécificité de l'institution reste mal perçue : en sont assez révélatrices les propositions de dons d'objets tridimensionnels ou de livres qui témoignent d'une perception floue des limites des domaines de compétence des différentes institutions patrimoniales.

C'est à l'occasion de la collecte que l'archiviste peut déceler les motivations du donateur potentiel et faire du discours de son interlocuteur un miroir où chercher sa propre image, mais les entretiens qui la constituent sont aussi le moment où se définissent les contours de ce qui constituera le fonds d'archives. Ainsi, au début d'une conversation avec une

militante retraitée, seules émergeaient les archives relatives à son engagement pour l'égalité des femmes au travail<sup>xxxiii</sup>. Mais le cours de la discussion a fait surgir de nombreuses autres activités, antérieures ou contemporaines de ce combat central : activité syndicale dans une entreprise privée avant la venue dans le secteur public, militantisme en faveur de la paix en Algérie au temps de la guerre d'indépendance, etc. Ces différentes facettes de son activité, et les archives correspondantes, n'étaient pas à l'origine considérées par la donatrice comme « intéressantes » pour le chercheur et susceptibles de faire l'objet d'une collecte. Ce sont donc la discussion, l'échange interpersonnel, qui, sans que l'archiviste « pousse » nécessairement à donner plus de documents, font évoluer les contours du fonds d'archives potentiel, limites qui restent indéfinies jusqu'au dernier moment, selon que la personne rencontrée choisit d'inclure ou d'exclure tel ou tel aspect de sa vie de la collecte. Tout au long de ce processus de construction du fonds d'archives, la personne rencontrée met au point une forme de présentation d'elle-même à travers ses archives – présentation en creux, puisque ce qui sera conservé et demeurera invisible est aussi important que ce qui sera finalement donné à lire au public<sup>xxxiv</sup>.

Après le temps de la discussion, la phase active de la collecte, avec l'enlèvement des archives, marque une nouvelle phase du travail de deuil initié avec la décision de se départir de ses documents. On a vu plus haut dans l'analyse des motivations que le souci de transmettre ses archives tout en s'en défaisant était l'enclenchement d'un processus de détachement par rapport à une partie de sa vie professionnelle ou par rapport à toute une vie écoulée. Une nouvelle étape se dessine lorsque le possesseur des documents prend conscience de leur départ prochain et de leur absence physique, et pressent le vide des étagères qui se profile avec l'enlèvement des archives : les documents acquièrent alors à ses yeux, au moment où ils vont lui être soustraits, une importance qu'ils n'ont peut-être jamais eue auparavant, devenant le reflet morcelé d'une existence révolue. L'enlèvement est l'occasion de séances de relecture, de pérégrination à travers les archives, chevauchées de papier qui n'ont plus pour objet, comme celles menées lors des entretiens, de faire découvrir les pièces ou de susciter l'intérêt de l'interlocuteur, mais qui sont d'ultimes panoramas d'une existence et l'occasion, encore une fois, de se raconter à travers ses papiers<sup>xxxv</sup>. Il peut du reste arriver que le discours se prolonge au-delà de l'enlèvement physique des cartons : un retraité est ainsi venu à quatre reprises pour travailler sur ses

archives avec le responsable de leur collecte. Il s'agissait sans doute d'aider, par des éclaircissements biographiques ou bibliographiques à leur classement. Mais se sont en fait deux récits de vie qu'il fut donné d'entendre : le premier, servi en préambule, linéaire et construit, déroulant sa parfaite logique de construction rétrospective, puis le second, morcelé, éclaté au gré de l'ouverture des cartons et des lectures de documents, émouvant et écorché tout à la fois, laissant paraître heurs et malheurs, joies et fiertés, rancœurs et rancunes, rompant progressivement l'image lisse et tissée « d'illusio biographique », selon le terme cher à Pierre Bourdieu, qui avait d'abord été proposée, mais faisant émerger tout une vie foisonnante, débordante d'une activité dont les imposantes archives produites étaient la conséquence, le témoin et peut-être la dernière justification.

Les récits de vie délivrés par les producteurs d'archives ne restent toutefois pas toujours au stade du discours oral fragmenté. Il arrive aussi qu'ils prennent un caractère construit et écrit. Ils revêtent alors la forme d'une autobiographie ou d'une sorte de profession de foi et accompagnent en général l'inventaire des archives remis lors de l'enlèvement. On retrouve là l'idée du dépôt d'archives comme occasion d'un bilan de vie, ou, pour les personnes en activité, d'une formulation synthétique de la conception qu'ils ont de leur mission. Un bon exemple de ces professions de foi est donné par le texte conçu par des paysagistes à l'occasion de l'entrée au CAMT des dossiers d'affaires issus de plus de vingt ans de travail :

« Paysagistes (...) depuis 1982, nous avons adopté le statut de SCOP (Société coopérative ouvrière de production) qui reflète à l'échelle de notre organisation une conception participative de l'aménagement du territoire que nous défendons. L'activité de l'agence est centrée sur les aménagements publics avec pour principaux clients les collectivités locales (...). De nombreuses études concernent la reconversion de friches héritées du passé industriel du Nord – Pas-de-Calais. D'autres projets y sont intimement liés comme lorsqu'il s'agit d'apporter un nouveau regard sur certaines communes du bassin minier en pleine mutation. Nos interventions s'inscrivent à ce titre dans l'histoire des industries qui ont laissé une si forte empreinte dans la culture et dans l'économie régionale (...) Enfin la discipline paysagère dans ses différentes composantes urbaines ou rurales témoigne d'une évolution majeure du regard sur le territoire au cours des vingt dernières années. Nos travaux participent de cette mutation particulièrement importante pour la région Nord – Pas-de-Calais compte tenu de son contexte géographique et historique. Ils sont susceptibles d'apporter un éclairage sur la nature des programmes autant que sur les réponses que nous avons formulées ».xxxvi

On trouve un semblable regard rétrospectif dans les propos tenus par la militante évoquée précédemment, qui en quelques lignes émouvantes définit les convictions qui l'ont animée dans ses combats et mêle dans son propos toutes ses convictions religieuses ou politiques. Le ton et la teneur en sont livrées dès les premières lignes : « Vie militante – animée par le christianisme – message de Jésus : un amour libre et responsable. Partager la vie d'être humains – bâtir un monde plus juste et plus humain, un monde de paix ». Puis sont mentionnées les grandes étapes de la mise en pratique de cette éthique : « Jeune – âme vaillante », « puis j'ai connu la JOC », puis « l'âge adulte » et « retraitée ». La vie professionnelle et syndicale n'apparaît que de manière marginale, faisant du texte une profession de foi plus qu'une autobiographie. Toujours sont mis en avant les buts poursuivis et les principes de vie : « être libre et responsable – Faire avec et non pas pour », ou encore : « je suis attirée vers un mouvement où le pouvoir de décision n'appartient plus à un seul, mais à un groupe – militer avec des hommes et des femmes ayant des convictions politiques, syndicales, religieuses, philosophiques, diverses »<sup>xxxvii</sup>

Une telle présentation de soi est marquée par la foi, la croyance presque charnelle en la valeur de la lutte sociale. D'autres producteurs manifestent au contraire une importante distance par rapport à leur parcours antérieur, et utilisant leurs archives en historiens, en font les sources d'une biographie personnelle. Ce fut le cas avec une chef d'entreprise à la retraite, qui, plusieurs années avant le versement de ses archives, les avait utilisées dans le cadre d'un mémoire universitaire traitant de la société à laquelle sa mère puis elle avaient donné tout leur temps et leur énergie. Donné à l'Etat en même temps que les documents, ce mémoire leur fait pendant, comme la synthèse à l'analyse, offrant déjà une interprétation cohérente et linéaire des archives, orientant consciemment le lecteur potentiel dans une direction de recherche<sup>xxxviii</sup>

Sincères et passionnés ou au contraire marqués par un souci de distanciation qui prend la forme tendant à l'objectivité d'une recherche universitaire, ces récits de vie dévoilent pourtant toute leur subjectivité lorsque se manifeste naïvement la tendance à l'auto-célébration :

« Quisnam homo est ?

Né à D., le ....., N. autodidacte passionné et exigeant... »<sup>xxxix</sup>

Si la discrétion interdit de citer plus longuement ce texte savoureux, son titre et son préambule donnent à voir, à travers l'usage du latin et l'emploi de la troisième personne pour parler de soi comment, tout en voulant de faire sa biographie, on peut aisément verser dans l'hagiographie.

Peu importe, en définitive, que ces récits de vie soient plus ou moins humbles : sous couvert de donner des éléments d'appréciation supplémentaire à l'archiviste ou de fournir du matériau déjà travaillé au chercheur, il s'agit toujours de parler à la place de ses archives et d'encadrer, si possible, la parole qui pourrait en sortir... Les producteurs seraient étonnés de découvrir que la forme la plus inconsciente, mais peut-être la plus intéressante de représentation de soi à travers ses archives est sans aucun doute celle qui s'exprime *via* le masque en apparence neutralisant d'une grille de classement, celle qu'on devine dans un inventaire des archives réalisé par la personne elle-même

## **Le Classement**

Il sera donc ici question des classements. Non pas ceux que mettent au point les archivistes, les cadres généraux ou particuliers qu'ils proposent pour organiser ou réorganiser les archives reçues, mais ceux que les auteurs des archives opèrent de leur propre chef, se classant eux-mêmes quand ils classent leurs archives et classant leur existence. Un des pionniers de la microsociologie, Jean-Claude Kaufmann, a montré toute la place que tenaient les processus de rangement dans l'organisation de la personnalité, et combien cette activité en apparence anodine, paraissant aller de soi, obéissait en fait à une logique très complexe et contribuait beaucoup à structurer l'individu<sup>xl</sup>.

Il paraît dès lors intéressant de se pencher sur les formes spontanées de classement des archives : activité de classement par excellence, l'archivage donne non pas un reflet fidèle et complet de la personne, mais délivre à notre insu une part de l'identité de chaque individu. Il renseigne sur la personne, mais aussi, thème déjà évoqué et dont on va percevoir maintenant de nouvelles facettes, sur ce que sont pour cette personne les archives.

La diversité des formes de classement apparaît d'emblée très grande. Pour s'en tenir au seul monde des architectes, on est en présence de classements numériques, alphabétiques, alphanumériques, fondés sur des diminutifs (les premières lettres du projet – par exemple « PIC » pour « Musée Picasso dans le cas de Roland Simounet), ou encore chronologiques et numériques (le millésime et le numéro de l'affaire dans l'année, système identique à celui utilisé par les Archives nationales à Fontainebleau ou Roubaix). Selon l'agence, l'accent est mis sur l'unité du projet et sur sa nature, indépendamment de sa durée dans le temps, ou au contraire sur la temporalité du projet, la date de son lancement et sa durée. Ces systèmes de classement sont en outre inscrits dans la matérialité des archives, puisque des contenants (cartons, boîtes ou dossiers) de couleurs différentes peuvent servir à identifier les dossiers d'une affaire ou les affaires de l'année (pratique observée chez Alain Sarfati), à moins que le jeu des étiquettes (qui portent en gras l'année et le numéro du projet) ne rendent un effet esthétique impressionnant lorsque des centaines de boîtes sont alignées sur une même étagère.

Toutefois, chez les architectes comme chez tout autre archiviste « spontané » de sa propre activité, l'essentiel ne réside pas dans le choix de l'un ou l'autre des procédés de classement, mais bien dans les sélections opérées, au sein de ces cadres de classement entre les différents types de documents. Ainsi, la large informatisation du processus de création architecturale<sup>xli</sup> conduit les producteurs à accorder une place spécifique aux documents graphiques produits manuellement. Dans le cas d'une agence d'une grande ville de l'Est, contactée en vue d'une collecte qui ne fut finalement pas réalisée, on a pu constater que ces documents faisaient l'objet d'un traitement et d'un classement particulier, qui les soustrayait pour ainsi dire à la règle commune : alors que les dossiers des affaires étaient rangés sur une grande étagère, les cahiers de dessins avaient leur place dans un meuble particulier. Ces cahiers, presque tous du même format, formaient un ensemble nettement individualisé par rapport au reste des archives de l'agence. Bien plus, ils étaient souvent « farcis » de dessins sur feuilles volantes récupérés et insérés entre les pages, comme si les architectes avaient voulu faire de ces cahiers, à côté des disquettes, disques et boîtes d'archives, une sorte un conservatoire du geste graphique, du geste artistique, notion très importante chez les architectes lorsqu'il s'agit de définir leur profession. Il arrive du reste, comme on a pu le voir avec la collecte des archives d'un

important architecte parisien, que les carnets de croquis soient exclus du dépôt des archives et considérés comme des pièces ayant une valeur artistique individuelle et intrinsèque, susceptibles de faire plutôt l'objet d'un traitement muséal (ils sont fréquemment prêtés pour des expositions) et non comme des archives trouvant leur place dans une suite de documents. L'exemple des carnets de Roland Simounet, bien qu'ils aient connu finalement un sort différent, permet de concevoir plus nettement l'importance accordée par les créateurs à ces archives particulières : Il semble bien que du vivant de l'architecte ces 263 carnets aient constitué un ensemble quasi-autonome, reconnaissable par le format, la couleur et la marque des carnets. Il s'agissait pour l'architecte d'un espace de liberté et de création : y abondent les dessins, croquis, esquisses parfois très poussées, mais aussi les notes de calcul, les notes de chantier ou les brouillons de lettres<sup>xlii</sup>. Cette spécificité de l'ensemble a également été perçue par les légataires de l'architecte, qui ont dans un premier temps exclu les carnets de la donation des archives, puis les ont remis, mais en assortissant ce don de conditions restrictives de communication. L'institution des archives a pour finir elle-même entériné le caractère exceptionnel de ces archives, en leur réservant un traitement original, à travers un plan de numérisation et la publication d'un DVD-rom permettant leur consultation tout en préservant les originaux<sup>xliii</sup>. Dans des cas extrêmes, phénomène qui a pu être observé au centre des archives du monde du travail, la spécificité attribuée aux documents manuscrits peut conduire certains architectes à reprendre des dessins originaux pour les confier à des institutions muséales, au sein desquels ils estiment que leur valeur esthétique et leur caractère d'œuvre d'art (et non d'archive) sera mieux reconnu. A travers ces comportements se dessinent deux formes de représentations. D'une part celle que l'architecte a de lui-même et de son métier : dans une profession où les gestes sont de plus en plus automatisés, où la création est souvent dématérialisée, mais aussi où les contraintes administratives normalisatrices pèsent lourdement sur la liberté des maîtres d'œuvres, l'importance singulière accordée aux documents graphiques traduirait le souci de maintenir et même d'affirmer plus nettement le caractère proprement artistique du travail de l'architecte<sup>xliv</sup>. D'autre part, celle que l'architecte a des archives : si la part la plus intime, la plus authentique, de la production documentaire d'une agence ressortit au monde de l'art et non à celui des archives, on voit se manifester une opposition entre les aspects qualitatifs et quantitatifs de la production,

le monde des archives étant clairement le destinataire des aspects les plus quantitatifs et sériels du travail.

Au-delà de l'acte de classer, l'acte d'inventorier en dressant une liste des objets classés, c'est à dire le processus d'abstraction qui permet de dresser une représentation quantifiable et comparable de la réalité tangible<sup>xlv</sup> fournit une autre forme de représentation de soi. Le mode de classement choisi peut être parfaitement linéaire, suivre de très près la chronologie, et constituer en définitive une chronique analytique du déroulement des faits qui se substitue par avance au discours historique susceptible d'être construit à partir des archives. Un exemple en est donné par l'inventaire que dresse le représentant d'un organisme professionnel :

« (Nom de l'organisme)  
Inventaire sommaire des archives

L'organisation de la profession a fait l'objet d'un ensemble de démarches successives dont la chronologie est la suivante :

1. L'Action de l'Etat

En 1982-1983, les lois de décentralisation (...) »

Dans cet inventaire le « 1 » désigne aussi bien le premier paragraphe d'un récit historique qui va se développer sur plusieurs pages que le numéro du carton contenant les documents relatifs aux événements rapportés. Comme cela déjà été observé dans les récits de vie, le discours du producteur, oral ou écrit, tend à se substituer aux documents. Mais l'inventaire réserve parfois des surprises, comme c'est le cas lorsqu'il fait apparaître un décalage important entre les propos tenus et le classement adopté. Dans le cas de la militante syndicaliste déjà analysé à plusieurs reprises, on a vu plusieurs strates de représentation de l'individu se dessiner : lors de l'entretien oral, c'était le primat accordé à son militantisme dans une grande entreprise publique, les aspects antérieurs ou extérieurs n'apparaissant que fortuitement, dans le cours de la conversion. Avec la profession de foi, il s'agissait de l'engagement catholique, thème pourtant peu présent dans les archives remises. Dans l'inventaire, enfin, l'accent est mis tout particulièrement sur une année et une action : l'année de la femme (1975) et l'organisation d'une exposition sur la condition féminine en entreprise. Toutes les autres formes d'action et de lutte, sans égard pour la

chronologie, sont placées dans une seconde partie de l'inventaire, la première étant exclusivement réservée à cet événement, dont l'importance paraît du coup cruciale pour la compréhension de la vie de cette personne : or les étapes précédentes de l'enquête n'avaient pas mis en évidence l'hypertrophie de cet événement unique. Prenant en défaut la rationalité du producteur et ses tentatives de représentations ordonnancées de lui-même (professions de foi, autobiographie, travaux universitaires, etc.), c'est l'écriture en apparence la plus normalisée et la plus analytique, celle de l'inventaire, qui livre au lecteur l'inattendu et le non-dit de la personne...

## **Conclusion**

Entretiens préalable, ordonnancement des documents par le producteur, collecte : trois moments d'un travail sur les archives préalables à leur enlèvement qui sont autant de moments de travail sur lui-même pour le producteur et d'occasions d'observation pour l'archiviste. Qu'en retirer en définitive ? On présente bien souvent la collecte des archives comme une opération purement administrative, une série de paramètres juridiques ou matériels à prendre en compte pour préparer l'entrée dans le patrimoine de la collectivité d'un fonds documentaire : alors seulement commencerait le vrai travail (tri et élimination, classement, rédaction d'un instrument de recherche, communication). Comme on vient de le voir, le moment de la collecte est au contraire une étape extrêmement riche en informations pour la compréhension des archives, riche surtout d'informations qui permettent d'envisager l'archive autrement que comme matériau de l'histoire à écrire : dans l'étude du rapport de l'homme à ses archives, elles apparaissent comme une fin en soi, et non comme un moyen.

Envisagée dans cette perspective, les archives n'apparaissent plus nécessairement comme un « patrimoine » qu'il faudrait impérativement « valoriser » : si cette dimension de l'archive demeure présente, elle voisine avec sa banalité, sa contingence, l'ennui ou la gêne qu'elle peut susciter chez son possesseur, elle apparaît comme une partie de soi, une émanation directe de la personne (et à ce titre elle est très intime) mais aussi comme une part souvent délaissée, dont, paradoxalement, on peut se départir plus facilement que d'un bien ayant fait l'objet d'une appropriation : certaines personnes prêtes à donner leurs archives se montrent réticentes à l'idée de se séparer de leur bibliothèque...

Ce que suggèrent ces analyses de collectes, c'est une approche différente des archives : moins normative (dans la mesure où est appréhendée la définition que tout à chacun propose des archives et la manière dont cette catégorie s'articule avec d'autres artefacts), moins exclusivement fondée aussi sur une base juridique. La loi française définit en effet les archives comme « l'ensemble des documents produits ou reçus par une personne physique ou morale dans l'exercice de ses fonctions » : ce que révèle l'étude de la collecte c'est qu'il y a autant de définitions et de limites à l'archive et autant de normes de classements qu'il y a de producteurs, tous étant archivistes de leur propre production, qu'ils soient méticuleux ou désinvoltes.

Mais remettre en cause la prévalence des normes classificatoires et descriptives élaborées par l'archivistique institutionnalisée implique nécessairement de remettre également en question la pertinence de ces normes pour l'institution des archives elle-même : cela suppose qu'elle s'applique à elle-même une forme de critique réflexive. Divers auteurs, au premier rangs desquels Sophie Coeuré et Vincent Duclert<sup>xlvi</sup> ont observé, en France, ce paradoxe étonnant : alors qu'elle est chargée de fournir aux personnes et aux collectivités les sources historiques susceptibles de les éclairer sur leur identité, l'institution des archives n'a longtemps que mal connu sa propre histoire<sup>xlvii</sup>. Si ce premier regard sur soi, celui de l'histoire, a longtemps manqué à l'institution, il en est d'autre tout aussi étonnants. Intervenant sur un tout autre sujet que la collecte, celui des bâtiments d'archives, Dominique Bezombes a souligné combien l'approche que les archivistes avaient de leurs bâtiments était marquée par l'obsession des normes<sup>xlviii</sup>. Il semblerait que cette approche normative ait été développée à l'exclusion de toute autre perspective de compréhension des « lieux de l'archive »<sup>xliv</sup> et que cette cécité ne soit pas l'apanage de la France : la dernière version de la bibliographie sur les bâtiments d'archives élaborée par le CIA pour le congrès de Vienne en 2004<sup>l</sup> ne comporte aucune section consacrée ne serait-ce qu'à l'histoire des bâtiments d'archives<sup>li</sup>. Là encore, comme dans le domaine de la collecte, d'autres approches sont possible : on en a esquissé une en évoquant la force centrifuge qui pousse toujours les archives vers les parties reculées et isolées des habitations, ainsi que la propension souvent manifestée par les producteurs et les conservateurs à leur enfouissement... il y a là sans doute une piste à creuser !

Christian Hottin

Chef de la mission ethnologie

Direction de l'architecture et du patrimoine

Ministère de la Culture

[Christian.hottin@culture.gouv.fr](mailto:Christian.hottin@culture.gouv.fr)

---

<sup>i</sup> Pierre Bourdieu « Esprits d'État, genèse et structure du champ bureaucratique », *Raisons pratiques, sur la théorie de l'action* (Paris, 1994), p. 101.

<sup>ii</sup> Pour une synthèse récente sur l'histoire de l'Ecole des chartes : *L'Ecole nationale des chartes : histoire de l'école depuis 1821* (Paris, 1997).

<sup>iii</sup> Voir par exemple le cadre de classement des Archives départementales, qui, pour la période moderne (1789 - 1940) débute par les lois et décrets (série K)... et s'achève par les prisons (série Y) et les sous-préfectures (séries Z). De manière encore plus révélatrice, le cadre de classement des archives communales accorde le premier rang aux « lois et actes du pouvoir central » (série A), et le deuxième aux « actes de l'administration départementale » (série B). L'administration générale de la commune ne vient qu'ensuite (série D) et avec l'État civil (série E) commence seulement la liste des différentes attributions du pouvoir municipal. Là encore, une hiérarchie est explicitement affichée : « police » et « finances » viennent avant « assistance » et « écoles, sciences lettres et arts ». Ces cadres de classement sont disponibles sur de nombreux sites dont : [jomave.chez.tiscali.fr/adgenweb/classAD.html#archmod](http://jomave.chez.tiscali.fr/adgenweb/classAD.html#archmod)

<sup>3</sup> Voir : *Archives de la présidence de la République. IV<sup>e</sup> République. Vincent Auriol (16 janvier 1947 – 16 janvier 1954). René Coty (16 janvier 1954 – 8 janvier 1959)* (Paris, 2002) ainsi que : *Archives de la présidence de la République. V<sup>e</sup> République. Georges Pompidou, 19 juin 1969 – 2 avril 1974* (Paris, 1996).

<sup>v</sup> Tel est le thème d'un récent colloque : *L'archivistique est-elle une science ? journées d'études organisées par l'Ecole nationale des chartes et l'Association des archivistes français* (Paris, 30 et 31 janvier 2003). Actes à paraître.

<sup>vi</sup> L'usage même de cette expression de « personne privée » est révélateur de l'emprise du cadre conceptuel forgé par une archivistique d'État, qui, en tant que science du classement, impose ses catégories de pensées à celui même qui recherche la critique.

<sup>vii</sup> La période révolutionnaire, avec les nombreux séquestres opérés, avait toutefois été un des premiers mouvements de prise en charge des papiers privés par la puissance publique.

<sup>viii</sup> L'article 1<sup>er</sup> de la loi du 3 janvier 1979 définit la notion même d'archives, son article 3 définit les archives publiques, et les archives privées sont définies comme suit à l'article 9 : « Les archives privées sont l'ensemble des documents définis à l'article 1<sup>er</sup> qui n'entrent pas dans le champ d'application de l'article 3 ci-dessus » (Loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les archives). Voir : *Recueil des lois et règlements relatifs aux archives (1958-1988)* (Paris, 1988), p. 44-48.

<sup>ix</sup> *Recueil des lois et règlements relatifs aux archives (1958-1988)* (Paris, 1988), p. 44-48.

<sup>xii</sup> Il s'agit des séries AP, AQ, AR, AS des Archives nationales et de la série J, initialement dédiée aux « entrées par voie extraordinaire » pour les archives départementales.

<sup>x</sup> Georges Perec, *L'Infra-ordinaire* (Paris, 1989).

<sup>xi</sup> Marie-Françoise Limon-Bonnet, « L'archivistique une histoire de mots », *L'archivistique est-elle une science ? journées d'études organisées par l'Ecole nationale des chartes et l'Association des archivistes français* (Paris, 30 et 31 janvier 2003). Actes à paraître.

<sup>xii</sup> Sur cette technique, voir : Jean-Claude Kaufmann, *L'entretien compréhensif* (Paris, 1996).

<sup>xiii</sup> Les modes d'entrée privilégiés sont les dons et les dépôts, les achats, les legs ou les datations - pratique au demeurant - récente sont relativement rares.

<sup>xiv</sup> Ils portent également sur la restitution et la réception par les informateurs du savoir collecté lors des entretiens, ce qui n'est pas sans poser des problèmes particuliers au chercheur. Voir : Françoise Zonabend, « De l'objet et de sa restitution en anthropologie », *Gradhiva* (1994, n° 16), p. 3-15.

<sup>xv</sup> Sur le projet et son évolution : Yvette Lebrigand, « Un grand projet de l'État : le Centre des archives du monde du travail de Roubaix », *Gazette des archives* 141 (mai-juin 1988), pp. 28-39 et Yvette Lebrigand, « Le Centre des archives du monde du travail », *Gazette des archives* 168 (janvier-mars 1995), pp. 50-57.

<sup>xvi</sup> Cette campagne concerne notamment les secteurs de l'industrie, de la banque et de la finance, ainsi que l'audiovisuel.

<sup>xvii</sup> Sur les missions actuelles du centre : Georges Mouradian, « De Rothschild aux prêtres-ouvriers : le monde du travail aux Archives nationales à Roubaix », *La vie industrielle en Bretagne : une mémoire à conserver* (Rennes, 2002), pp. 19-26.

<sup>xviii</sup> Daniel Van Overstraeten, « Préface », *Les Archives d'entreprises à Bruxelles, une mémoire pour penser l'avenir. Actes du colloque du 13 décembre 2002* (Madeleine Jacquemin et Caroline Six, éd.), (Archives générales du Royaume, 2003), p. 5.

<sup>xix</sup> La venue des archives d'Emmaüs international et des papiers de l'abbé Pierre est le projet le plus représentatif de ce mouvement.

<sup>xx</sup> Il s'agit là d'une volonté d'Alain Erlande-Brandenburg, historien de l'architecture médiévale et directeur des Archives de France en 1997, initiée dans le but de diminuer la pression qui pèse sur les archives de l'Institut français d'architecture, situées à Paris et dont la capacité d'accueil est limitée.

<sup>xxi</sup> Voir : Benoît Charenton, *La collecte des archives du monde du travail à Roubaix : bilan critique et perspectives* (mission d'étude, Institut national du Patrimoine, 2003), rapport inédit, conservé au CAMT et à l'INP.

<sup>xxii</sup> Sur l'histoire du bâtiment : Jacqueline Grislain et Martine Le Blan, « L'art de bâtir chez les roubaisiens : la filature Motte-Bossut (1853-1985) », *Revue du Nord* 265 (avril-juin 1987), pp. 485-515. Sur le bâtiment transformé : « [Le] Centre des archives du monde du travail », *Les bâtiments d'archives 1986-2003* (Gérard Ermissé, Elsa Marguin-Hamon et France Saïe-Belaïsh dir.) (Paris, 2004), pp. 122-124.

<sup>xxiii</sup> Citons encore, avant de les retrouver dans les lignes qui suivent : un graphiste publicitaire retraité, deux veuves d'architectes, une communauté monastique, les héritiers d'un couple de maîtres verriers, deux frères, hôteliers de profession, une filiale d'un grand groupe de industriel français, un iconographe indépendant, une chef d'entreprise et une militante syndicaliste toutes deux retraitées, un groupement de défense des intérêts d'une profession libérale, deux architectes parisiens et quelques autres installés dans la région lilloise.

<sup>xxiv</sup> Voir, par exemple, la collection « Les archives, c'est simple » publiée par l'Association des archivistes français (AAF), consultable sur le site de l'association : [http://www.archivistes.org/sections/ad/publicite\\_1.php](http://www.archivistes.org/sections/ad/publicite_1.php)

<sup>xxv</sup> Ce point mérite d'être nuancé : on a vu des archives parfaitement intégrées à l'ensemble des artefacts constitutifs de l'univers d'une personne, voisinant avec sa collection de disques ou sa bibliothèque. Il n'en reste pas moins que ce cas de figure n'est pas le plus fréquent et que la relégation des archives, leur nécessaire (?) mise à distance par rapport au cadre de vie quotidien est une constante qui transcende les distinctions entre individus et collectivités ou administrations et entreprises. En divers lieux de collecte (études notariales, organismes représentatifs de professions libérales), on a pu observer la force centrifuge qui évacue les archives vers les caves ou les greniers des immeubles parisiens. Dans les bâtiments d'archives, l'isolement est en général invoqué pour des raisons de sécurité (Gatineau en est le paradigme absolu) : il existe peut-être une raison plus profonde à l'occultation de l'archive, autre en tout cas que les seules contraintes imposées par les normes de sécurité.

<sup>xxvi</sup> On peut mettre à part les lettres autographes : mais il ne s'agit alors que de pièces peu encombrantes. Quant à la pratique de la dation, on a vu qu'elle ne se pratiquait guère pour les archives, à de notables exceptions près : archives Picasso, chartrier du château de Malesherbes. Voir : *Etat sommaire des fonds d'archives privées*, séries AP et AB XIX (Paris, 2004), p. 721-723.

<sup>xxvii</sup> Lesquelles tables sont déposées aux CAMT, mais le disciple les revendiquent pour lui, assurant qu'il en tient possession par un accord verbal de son défunt maître.

<sup>xxviii</sup> AN CAMT, dossier de collecte.

<sup>xxix</sup> Cela se produit plus fréquemment dans le contexte des archives publiques, à travers les systèmes des missions des archives nationales implantées dans les ministères, ou par le biais des inspections d'archives communales qu'effectuent les conservateurs d'archives départementales dans les petites municipalités. La pratique du *record management* développée dans les pays anglo-saxons crée d'emblée un contexte tout à fait différent pour les relations interpersonnelles entre archivistes et producteurs.

<sup>xxx</sup> Voir : *Trente-neuf objets de grève présentés par Jean-Luc Moulène* (Forbach 2000), n.p. et : AN CAMT, dossier de collecte.

<sup>xxxi</sup> Il est vrai que ces interrogations ont surgi lors d'une campagne de collecte lancée à l'initiative des archivistes.

<sup>xxxii</sup> Visions parfois développées dans le roman contemporain. Voir : Didier Daeninckx, *Meurtres pour mémoire* (Paris, 1988). Sur les représentations de l'archiviste en littérature : Laurent Ferri, « Le chartiste dans la fiction littéraire (XIX<sup>e</sup> –XX<sup>e</sup> siècle) : une figure ambiguë », *Bibliothèque de l'École des chartes* 159-2 (2001).

<sup>xxxiii</sup> Pour une analyse développée de cette situation de collecte : Christian Hottin, « Collecte d'archives, histoire de soi et construction de l'identité : autour de deux fonds d'archives de femmes », *Histoire et sociétés* 6 (avril 2003), p. 99-109.

<sup>xxxiv</sup> On remarquera que cette perception évolutive du fonds d'archives, qui en fait l'issue d'une discussion, d'une forme de négociation entre deux parties, met en question l'image chère aux historiens du « fonds dans son jus », qui est l'idéal du chercheur : le fonds ne serait que le résultat d'un compromis et que le dernier état d'un assemblage documentaire dont les limites ont varié tout au long de la vie de la personne, au gré de ses propres choix et de ses éliminations, avant de se figer avec l'entrée dans l'institution. En outre l'étape de la collecte est définitoire du fonds d'archives en ceci qu'elle est le moment où s'établissent les paramètres juridiques et administratifs qui vont déterminer son accessibilité, et partant son appréhension par le lecteur. Sur l'idée de fonds « dans son jus », voir : Jean-Michel Leniaud, « Besoins de la recherche et pratique archivistique », *Des archives d'architecture aux archives de la ville. Table ronde tenue aux Archives nationales les 18 et 19 juin 1998*, Christian Oppetit (éd.) (Paris, 2000), p. 35-36.

<sup>xxxv</sup> Il est probable que, dans cette dernière confrontation du producteur avec ses archives le contact physique avec les pièces ait une importance certaine.

<sup>xxxvi</sup> *Paysages [Book de présentation dactylographié]*, Lille, 2002.

<sup>xxxvii</sup> Christian Hottin, « Collecte d'archives, histoire de soi et construction de l'identité : autour de deux fonds d'archives de femmes », *Histoire et sociétés* 6 (avril 2003), p. 102 et AN CAMT, dossier de collecte.

<sup>xxxviii</sup> : Christian Hottin, « Collecte d'archives, histoire de soi et construction de l'identité : autour de deux fonds d'archives de femmes », *Histoire et sociétés* 6 (avril 2003), p. 105-108.

<sup>xxxix</sup> AN CAMT, dossier de collecte.

<sup>xl</sup> Jean-Claude Kaufmann, *Le cœur à l'ouvrage, Théorie de l'action ménagère* (Paris, 1997).

<sup>xli</sup> Au sujet de la place de l'archivage électronique et des contraintes spécifiques qu'il pose aux agences, on consultera les résultats de l'enquête menée par dans le cadre du projet européen de recherche GAUDI (axe 2.2). Données prochainement consultables sur le site : <http://www.architecturearchives.net/aae>

<sup>xlii</sup> Voir : Richard Klein (dir.), *Roland Simounet à l'œuvre, Architecture 1951-1996* (Villeneuve d'Ascq, 2000).

<sup>xliii</sup> Georges Mouradian (dir.) avec Alice Thomine, Aude Roëilly, Virginie Thiéry et Christian Hottin, *Roland Simounet, Carnets de croquis*, DVD-Rom (Roubaix, 2002).

<sup>xliv</sup> Christian Hottin, « L'architecte face à ses archives : réflexions à partir de quelques expériences de collecte », *C.A.A. - Archives d'architecture, documents pour le débat* (Manuel Blanco intr.), (Alcala, 2004), p. 187-195.

<sup>xlv</sup> Sur la liste et le tableau, voir les analyses anthropologiques classiques de Jack Goody : Jack Goody, *La Raison graphique, La domestication de la pensée sauvage* (Paris, 1979).

<sup>xlvi</sup> Sophie Coeuré et Vicnent Duclert, *Les archives* (Paris, 2001), p.5

<sup>xlvii</sup> Sophie Coeuré et Vincent Duclert indiquent toutefois les importants travaux de Françoise Hildesheimer. Il faudrait y ajouter désormais l'ouvrage, moins distancié, de Lucie Favier *Les Archives nationales, La mémoire de l'Etat* (Paris, 2004).<sup>o</sup>

<sup>xlviii</sup> Dominique Bezombes, « Stratégies de programmation » (actes à paraître du colloque organisé à Annecy par la Direction des Archives de France, juin 2003. Intervention consultable en ligne : [www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/fr/b%E2timents%20d%27archives/index.html](http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/fr/b%E2timents%20d%27archives/index.html)

<sup>xlix</sup> Pour reprendre le titre d'un colloque organisé par le LAHIC et tenu à l'EHESS en juin 2003 (actes parus dans *Sociétés et représentations*, n° 19).

<sup>1</sup> Voir : Peter Anderson and Ted Ling, « Archives buildings and references services », *Archives, memory and knowledge, XV international congress on Archives* (Vien, 2004)

<sup>li</sup> Là encore ce point de vue mérite d'être nuancé, mais force est de reconnaître qu'il n'existe pas de synthèse globale. Pour la France on lira certaines contributions (notamment celle de Claire Béchu, « Mes archives valent bien un dépôt ») dans *Plaisir d'archives, recueil de travaux offerts à Danièle Neirinck* (Mayenne, 1997). Une bonne synthèse sur le plan européen, accompagnée d'une riche bibliographie a été composée par Anne Georgeon-Liskenne : « Aspects de la construction des bâtiments d'archives en Europe (France, Allemagne, Grande-Bretagne, Russie) au XIXe siècle », *Archivi e storia nell'europa del XIX secolo* (Florence, 2003), actes à paraître. Un travail important sur le sujet des bâtiments d'archives en France au XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles est en cours à l'EPHE par Stéphanie Quantin, étudiante en master d'histoire de l'architecture (sous la direction de Jean-Michel Leniaud).